



## Commune d'Agneaux

### PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil municipal du **14 DÉCEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le quatorze décembre à vingt-heures trente, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué le huit décembre, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SÉVÊQUE, maire.

**Étaient présents :** Alain SÉVÊQUE, Jean-Marie BARRÉ, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID, Jean-Yves LEMÉTAYER, Annick LAMAZURE, Thierry BILLORÉ, Michèle DEBONO, Michel MADORÉ, adjoints ; Pauline BERNABÉ-DOLLEY, André BULUCUA, Christian DELANOË, Michel DUPONT, Thierry DUPRAY, Olivier DUVAL, Michèle LALLIER, Jacques LECHEVALLIER, Colette LECOT, Evelyne MASSICOT, Patrick SIMON, Yolanda TESNIÈRE, Catherine CAUDIN, Françoise COULOMBIER, Daniel DEPINCÉ, François HÉRY, Éric LE BRUMAN, conseillères et conseillers municipaux.

**Étaient absents excusés :** Noëlle LECLERC-BUICHON (procuration à Daniel DEPINCÉ)

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Pauline BERNABÉ-DOLLEY a été désignée comme secrétaire de séance.

*Date de convocation :* 08/12/2017

- : : - : : - : : -

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2017**

Le procès-verbal de la séance du 21 septembre est adopté à l'unanimité.

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2017**

Le procès-verbal de la séance du 26 octobre est adopté à l'unanimité.

#### **DÉLIBÉRATION n° 2017/12/01 – CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET ET SUPPRESSION DE TROIS POSTES**

Par délibération en date du 11 avril 2017, un contrat d'aide à l'emploi a été créé pour renforcer l'équipe du service technique, suite au départ à la retraite de 3 agents, et à l'absence de 2 agents (accident du travail et congé de longue maladie).

Or de nouvelles mesures gouvernementales restreignent drastiquement le nombre de CAE. Le contrat de cet agent ne peut donc être renouvelé.

Cette personne ayant donné entière satisfaction, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique territorial pour la recruter en vue de la titulariser.

Monsieur SÉVÊQUE précise que le coût annuel d'un adjoint technique territorial est d'environ 30 000 € ; la charge annuelle pour la commune d'un CAE est de 8 620 €.

Monsieur HÉRY souligne que son groupe est favorable à la création de ce poste mais s'interroge sur le fait qu'un agent remplacera l'absence de 5 personnes (3 départs à la retraite et 2 agents en congé de maladie).

Monsieur SÉVÊQUE indique que la collectivité ne peut traiter de la même manière les départs à la retraite et les absences temporaires pour congé de maladie (un agent va reprendre à mi-temps thérapeutique). On note un décalage entre les départs et le recrutement, mais le service est assuré auprès de la population, et les effectifs du service technique sont corrects. Si l'effectif a besoin d'être complété, la collectivité saura s'adapter.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique territorial selon les critères suivants : Filière : technique, Grade : adjoint technique territorial, Durée : temps complet, Rémunération : statutaire, Effet : 3 avril 2018, et de supprimer à compter du 31/12/2017 un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe et deux postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe non pourvus, occupés par des agents actuellement en retraite.

#### **DÉLIBÉRATION n° 2017/12/02 - PORTANT MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) POUR LES CADRES D'EMPLOIS DES ADJOINTS DU PATRIMOINE, DES ADJOINTS TECHNIQUES ET DES AGENTS DE MAITRISE**

Monsieur SÉVÊQUE indique qu'il s'agit d'appliquer aux agents du patrimoine, aux adjoints techniques et aux agents de maîtrise les mesures qui ont été votées en juin 2017 aux adjoints administratifs, aux rédacteurs et aux attachés.

Monsieur LEBRUMAN demande le coût de la mise en place du RIFSEEP pour la commune. Monsieur SÉVÊQUE précise que la redistribution des primes se fera à l'euro constant, au moins la première année.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, à l'unanimité, d'appliquer le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) aux cadres d'emplois des adjoints du patrimoine, des adjoints techniques et des agents de maîtrise et de décider que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

#### **DÉLIBÉRATION n° 2017/12/03 – EXÉCUTION DU BUDGET AVANT SON VOTE**

Aucune observation n'étant émise, l'assemblée municipale décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à mandater des dépenses, avant le vote du budget 2018 dans les limites définies ci-dessous :

- des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017, pour les chapitres 20, 21 et 23, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;
- des dépenses de fonctionnement dans la limite de 100% des crédits ouverts au budget 2017.

#### **DÉLIBÉRATION n° 2017/12/04 – ADMISSION EN NON-VALEUR**

Le trésorier a demandé, par courrier du 20 novembre 2017, l'admission en non-valeur pour créances irrécouvrables de la dette d'une famille au titre du restaurant scolaire et de la garde périscolaire pour un montant de 1 761,45 €.

Monsieur HÉRY demande si les enfants de cette famille seront accueillis au restaurant scolaire en 2018.

Monsieur SÉVÊQUE explique que les enfants ne devraient plus fréquenter le restaurant scolaire mais il exclut toutefois l'idée d'en interdire l'accès à un enfant pour des raisons financières.

Monsieur HÉRY demande si des démarches ont été entreprises pour aider cette famille.

Madame LEGRAND répond que cette famille est bien connue des services du C.C.A.S., cependant l'aide apportée n'est pas excessive.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, à l'unanimité, de mandater au compte 6541 « créances irrécouvrables » la somme de 1761,45 €.

## DÉLIBÉRATION n° 2017/12/05 – EFFACEMENT DE DETTES

Le trésorier demande à la commune d'Agneaux de mandater au compte 6542 « créances éteintes » la dépense correspondant à 4 dossiers d'effacement de dettes découlant de décisions de justice pour un montant total de 1 687,86 €.

Madame COULOMBIER demande qui est concerné par les 4 dossiers d'effacement de dettes (entreprises ou particuliers).

Monsieur BARRÉ précise qu'il s'agit de créances dues au titre du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire par des particuliers, mais que les noms ne sont pas communiqués.

Madame COULOMBIER remarque que l'article de rôle n°1-143 en date du 06/02/2012 a un montant de pièce (30,64 €) différent du solde TTC (26,14 €), contrairement à tous les autres articles.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, de mandater au compte 6542 « créances éteintes » la somme de 1 687,86 €.

## DÉLIBÉRATION n° 2017/12/06 – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE SAINT-LÔ AGGLOMÉRATION, SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017

Monsieur BARRÉ précise que le transfert concerne, d'une part, les charges rétrocédées vers les communes de l'ancienne communauté de communes de Canisy (voirie, subventions, informatique scolaire et des mairies, et les TAP, pour lesquels les conseils municipaux ne se prononcent pas car la CLECT n'a pas encore délibéré) et, d'autre part, les compétences conservées par les communes qui vont être transférées à Saint-Lô Agglo (éclairage des zones d'activité, subventions aux associations sportives, équipements sportifs et centres de loisirs).

Monsieur BARRÉ indique que le conseil municipal va délibérer pour des sommes qui ne concernent pas Agneaux, mais Saint-Lô Agglo et les communes de l'ancienne communauté de communes de Canisy.

Monsieur HÉRY demande si les TAP seront un jour pris en compte.

Monsieur BARRÉ précise que les TAP étaient gérés par la communauté de communes de Canisy et que cette compétence a été rétrocédée aux communes à la rentrée 2017. On observe alors un transfert de charges mais aussi de ressources.

Monsieur BARRÉ explique pourquoi la CLECT n'a pas délibéré sur les TAP : si les TAP s'arrêtent, les communes devront-elles restituer les ressources transférées, dans le cadre de l'attribution de compensation ? Il informe que les négociations n'ont, pour le moment, pas abouti.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'approuver le rapport de la CLECT du 26 septembre 2017.

## DÉLIBÉRATION n° 2017/12/07 – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE SAINT-LÔ AGGLOMÉRATION, SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2017

Aucune observation n'étant émise, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'approuver le rapport de la CLECT du 25 octobre 2017.

## DÉLIBÉRATION n° 2017/12/08 – AMÉNAGEMENT DU CENTRE VILLE, 1<sup>ÈRE</sup> PHASE DES TRAVAUX ; DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur LEMETAYER précise que les esquisses proposées par le bureau d'étude Strates en Strates ne sont pas définitives et que le projet pourra évoluer. Une phase de négociation va s'ouvrir avec le bureau d'étude.

Monsieur LEBRUMAN demande : « *qu'elle est la nature des financements, leurs montants et la date prévisionnelle de réalisation des travaux ?* »

Monsieur LEMETAYER indique que le projet est éligible au Contrat de Pôle de Service et au Contrat de Ruralité. Dans les deux cas, le financement ne peut excéder 40 % du montant total des travaux, soit au maximum 80 %, il faut toutefois rester prudent sur ces accompagnements. Les travaux sont programmés à l'été 2019.

Monsieur SÉVÊQUE précise que la commune traitera directement avec le Conseil Départemental pour le Contrat de Pôle de Service. Le Contrat de Ruralité sera géré par Saint-Lô Agglo directement avec l'Etat via la préfecture (à l'ordre du jour du conseil communautaire du lundi 18 décembre 2017).

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature au Contrat de Pôle de Service auprès du Conseil Départemental pour un montant de travaux estimé à 1 380 000 € TTC par le bureau d'étude strates en Strates, correspondant à la 1ère phase de travaux présentée dans les études préliminaires.

## DÉLIBÉRATION n° 2017/12/09 – MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU PAR UNE PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE PROJET

Monsieur LEMÉTAYER rappelle que la commune avait engagé la procédure dès 2016 mais que l'agglomération, compétente depuis le 1er janvier, a du prendre le temps de s'approprier le dossier pour la relancer.

Monsieur DEPINCÉ remarque qu'il s'agit de la suite logique de cette affaire.

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, de donner son accord à la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo pour poursuivre la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Agneaux.

## DÉLIBÉRATION n° 2017/12/10 – DÉCLARATION DE PROJET : ACQUISITION DE TERRAINS AUX CONSORTS MENKÉ

Monsieur LEMÉTAYER souligne la nécessité d'acquérir la parcelle pour faire aboutir la procédure.

Aucune observation n'étant émise, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'acquérir auprès des consorts Menké les parts de la parcelle cadastrée AA 43 qu'ils détiennent au prix de 25 278 €.

## DÉLIBÉRATION n° 2017/12/11 – CESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN CHEMIN DE LA BUTORERIE

Aucune observation n'étant émise, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, de céder à titre gracieux trois parcelles d'une surface totale de 129 m<sup>2</sup> à 3 riverains de la rue de la Butorerie.



## DÉLIBÉRATION n° 2017/12/12 – VENTE DU PRESBYTÈRE

Monsieur LEMÉTAYER rappelle que le presbytère ne présente plus aucun enjeu pour la commune.

Monsieur DEPINCÉ expose la position du groupe Ensemble pour Agneaux en désaccord avec la proposition de Monsieur le Maire :

Bien qu'il comprenne les motivations financières en période de réduction des dotations de l'état et face à de futures dépenses à engager pour l'aménagement du centre ville, Monsieur DEPINCÉ fait observer que le prix de vente du bâtiment sera grevé par l'importance des travaux à réaliser.

Il suggère que le terrain situé en centre ville, reste communal pour y aménager un équipement structurant qui participera à l'attractivité de la commune.

Monsieur DEPINCÉ rappelle que depuis quelques mois, les projets de développement de la commune sont portés essentiellement par des investisseurs privés ; aussi, il propose que le presbytère soit abattu pour permettre la construction de logements sociaux destinés aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite.

Il ajoute qu'un tel projet pourrait être conçu dans une démarche de développement durable.

Monsieur DEPINCÉ conclut son intervention en évoquant un projet réalisé récemment dans le centre ville de Saint-Lô où 20 logements sociaux ont été créés pour favoriser la mixité sociale.

Monsieur SÉVÊQUE explique que la création de logements sociaux est une préoccupation de la collectivité. Des contacts permanents existent avec les bailleurs sociaux pour envisager des programmes sur de futures opérations.

Par ailleurs, Il confirme que le presbytère est un bâtiment en mauvais état et souligne le coût important que représenterait sa rénovation. Il estime qu'un projet respectant les exigences de la commune comprenant la démolition et la construction de logements sur le site pourrait être porté par un investisseur privé.

Monsieur BARRÉ précise qu'il ne serait pas souhaitable de se réendetter, alors que la commune est à la recherche des meilleurs accompagnements financiers possibles pour ses investissements afin de limiter l'endettement et le recours à l'emprunt.

Monsieur DEPINCÉ fait observer que les lotissements évoqués par Monsieur le Maire sont situés en périphérie et n'offriront pas les mêmes avantages de proximité.

Monsieur DEPINCÉ constate que tous les projets créés sur la commune sont privés ; il souhaiterait que la collectivité porte un projet de lotissement public réservé pour les personnes âgées ou à mobilité réduite.

Monsieur SÉVÊQUE précise que les exigences qui pourraient être imposées à un opérateur privé seraient actées et ne se limiteraient pas à une simple recommandation.

Madame DAVID évoque la situation du logement social et notamment les 20 logements livrés ce matin ; 6 d'entre eux qui sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, ont permis de répondre partiellement à la demande.

Madame DAVID alerte sur le risque de créer des logements sociaux isolés sur des sites distincts sans engager une réflexion sur la mixité sociale et générationnelle nécessaire dans le cadre d'opérations plus importantes. Un rendez-vous a été pris en ce sens avec le nouveau Directeur de Manche Habitat au mois de janvier prochain.

Madame DAVID rappelle également les besoins de logements en accession à la propriété qui permettraient d'installer des jeunes ménages sur la commune.

L'assemblée municipale décide, **à la majorité, par 21 voix pour et 6 voix contre (groupe Ensemble pour Agneaux)**, la vente du presbytère d'Agneaux et de confier cette vente à Maître LEGENTIL, notaire à Canisy.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DEPINCÉ évoque un problème de gestion des containers de poubelle sur le parking derrière la place Edmond PIEDAGNEL.

Madame DAVID explique que le sujet a été abordé lors d'une rencontre avec Monsieur HERBIN, Directeur des HLM Coutances-Granville. La question sera traitée dans le cadre du projet d'aménagement du centre ville.

Monsieur LEMÉTAYER suggère d'envisager la pose de containers enterrés.

Monsieur HÉRY fait observer que les pratiques des agents qui collectent les ordures ménagères causent des désagréments ; les poubelles ne sont pas rangées et restent bien souvent ouvertes.

Monsieur SÉVÊQUE lève la séance à 21h55.

Le compte-rendu de la séance est soumis à la signature des élus.

Le rapporteur,



## **Commune d'Agneaux**

### **COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES A L'ISSUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2017**

Le Président de Saint-Lô Agglo, Monsieur QUINQUENEL, viendra en mairie le mardi 19 décembre à 18h00 pour rencontrer les élus agnelais.

Monsieur SÉVÉQUE expose le bilan financier du déplacement de la jeune joueuse d'échec Honorine AUVRAY aux championnats du monde suite à l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 150€ par le conseil municipal.

Monsieur BILLORÉ présente la situation du déploiement de la fibre optique à Agneaux :

La commune est découpée en 3 secteurs : le 1<sup>er</sup> secteur comprend la partie Est jusqu'aux écoles, la 2<sup>ème</sup> comprend la zone Ouest et une 3<sup>ème</sup> comprend la partie Sud Ouest située derrière la rocade.

Manche Numérique débute par la zone Ouest ; l'entreprise a commencé à tirer la fibre à partir d'une armoire située à la Valette. La partie Est devrait démarrer prochainement en partant d'une armoire située en face de l'entrée principale de l'Institut.

La 3<sup>ème</sup> partie qui est rattachée à Saint-Gilles n'est pas encore programmée.

La livraison du secteur Ouest est prévue fin juin 2018 ; les branchements seront réalisés au fur et à mesure de la signature par les particuliers des contrats avec les opérateurs.

Monsieur BARRÉ donne des informations sur la situation financière des Rouges gorges et de sa holding Résalia. La situation est stable, les comptes sont sains, toutefois l'endettement reste élevé.

Alain SÉVÈQUE		Françoise COULOMBIER	
Jean-Marie BARRÉ		Daniel DEPINCÉ	
Dany DAVID		Catherine CAUDIN	
Thierry BILLORE		André BULUCUA	
Michèle DEBONO		Yolanda TESNIERE	
Christian DELANOË		Jacques LECHEVALLIER	
Colette LECOT		Pauline BERNABÉ-DOLLEY	
Thierry DUPRAY		Olivier DUVAL	
Patrick SIMON		Michèle LALLIER	
Michel DUPONT		Michel MADORÉ	
Evelyne MASSICOT		Annick LAMAZURE	
François HÉRY		Jean-Yves LEMÉTAYER	
Noëlle LECLERC-BUICHON		Élisabeth LEGRAND	
Éric LE BRUMAN			